



2-PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

| | |
|------------------------|-------------------|
| PRESCRIPTION | 18/12/2014 |
| ARRÊT DE PROJET | 04/12/2018 |
| APPROBATION | 10/09/2019 |



Par délégation le vice-président en charge de
l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
P. Pineau

P. Pineau

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-
AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 1 |
| Introduction | 3 |
| RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE ET SOLIDAIRE | 5 |
| Axe 1 : Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales | 6 |
| Renforcer le rôle de la polarité majeure pour une agglomération plus forte | 6 |
| Conforter le rôle du pôle relais de Saint-Varent au sud du territoire | 7 |
| Assurer un développement équilibré et complémentaire des autres communes | 7 |
| limiter l'étalement urbain | 8 |
| Axe 2 : Promouvoir un développement résidentiel équilibré et solidaire | 9 |
| Favoriser l'accueil de nouveaux habitants | 9 |
| Répondre aux besoins de logements pour tous | 10 |
| Favoriser un habitat économe en énergie sans compromettre la qualité | 11 |
| Axe 3 : Organiser l'offre d'équipements, services et commerces pour répondre aux besoins de tous | 11 |
| Promouvoir les pratiques sportives et culturelles | 11 |
| Rapprocher les services publics au plus près des habitants | 12 |
| Assurer un maillage harmonieux en commerces et services | 13 |
| Axe 4 : Favoriser les mobilités durables | 15 |
| Soutenir les réseaux de transports collectifs | 15 |
| Encourager la pratique des modes actifs | 16 |
| SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET L'INNOVATION | 18 |
| Axe 1 : Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial | 19 |
| Valoriser les potentiels de développement d'activités économiques spécifiques | 19 |
| Améliorer les conditions d'accueil dans les zones d'activités existantes | 19 |
| Créer une nouvelle offre foncière et immobilière d'activités pour les entreprises | 20 |
| Axe 2 : Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire | 21 |
| Favoriser de bonnes conditions d'exploitation agricole, assurer la pérennité et le développement des sites | 21 |
| Conserver la diversité économique des exploitations agricoles | 21 |
| Axe 3 : Être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique | 23 |
| Développer une production autonome et locale d'énergie pour répondre aux objectifs énergétiques | 23 |
| Adapter le territoire au changement climatique | 23 |

| | |
|--|-----------|
| Axe 4 : Structurer l'offre touristique Thouarsaise | 24 |
| S'appuyer sur les richesses et sur les équipements culturels du territoire | 24 |
| Développer l'offre de loisirs en pleine nature et proposer un maillage cohérent pour les itinéraires touristiques | 25 |
| Accompagner la structuration d'une offre d'hébergement et de restauration diversifiée et de qualité | 25 |
| Axe 5 : Améliorer l'accès et l'ouverture du territoire | 27 |
| Maintenir la desserte du territoire | 27 |
| Conforter et sécuriser le réseau routier | 27 |
| Garantir une couverture numérique complète en très haut débit fixe et mobile | 27 |
| PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE EN PÉRÉNISANT SES RICHESSES | 29 |
| Axe 1 : Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire | 29 |
| Limiter la consommation et l'imperméabilisation des espaces agro-sylvo-naturels | 29 |
| Identifier, préserver et remettre en bon état le réseau écologique du territoire | 30 |
| Préserver et restaurer les zones humides et les milieux aquatiques (faune et flore) | 32 |
| Préserver, entretenir et restaurer les haies | 32 |
| Renforcer la biodiversité dans les espaces urbanisés | 32 |
| Axe 2 : Faire vivre les richesses paysagères et patrimoniales du Thouarsais | 33 |
| Préserver les richesses du territoire et permettre leurs évolutions | 33 |
| Encourager l'accès à la nature et notamment aux rivières, aux vallées et leurs coteaux dans le respect des milieux et des usages | 33 |
| Améliorer la qualité des entrées de la polarité majeure, le traitement des bourgs et des espaces publics | 34 |
| Axe 3 : Protéger et valoriser les ressources du territoire | 34 |
| Protéger et améliorer les eaux souterraines et de surface | 34 |
| Valoriser les carrières en tant que ressource | 35 |
| Améliorer la valorisation des déchets pour ménager les ressources | 35 |
| Axe 4 : Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances | 35 |

INTRODUCTION

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), introduit par la Loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 en remplacement des schémas directeurs, devient le document intégrateur, nouveau cadre de référence, des politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable c'est-à-dire équilibré entre développement économique, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Le rôle des Schémas de cohérence territoriale a notamment été renforcé par trois lois successives : la Loi ENE (Engagement national pour l'environnement) du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle ; la loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 et la Loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite Loi Pinel du 18 juin 2014.

Le SCoT se situe à un échelon clé de la planification territoriale. Il s'impose donc au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou au Plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Suite à la réforme territoriale, la nouvelle Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) a décidé par délibération du 18 février 2014 d'engager l'élaboration d'un SCoT pour définir un nouveau projet durable, solidaire, de développement du territoire et mettre en cohérence les politiques conduites à l'échelle de son bassin de vie.

Le SCoT se compose de trois grands documents :

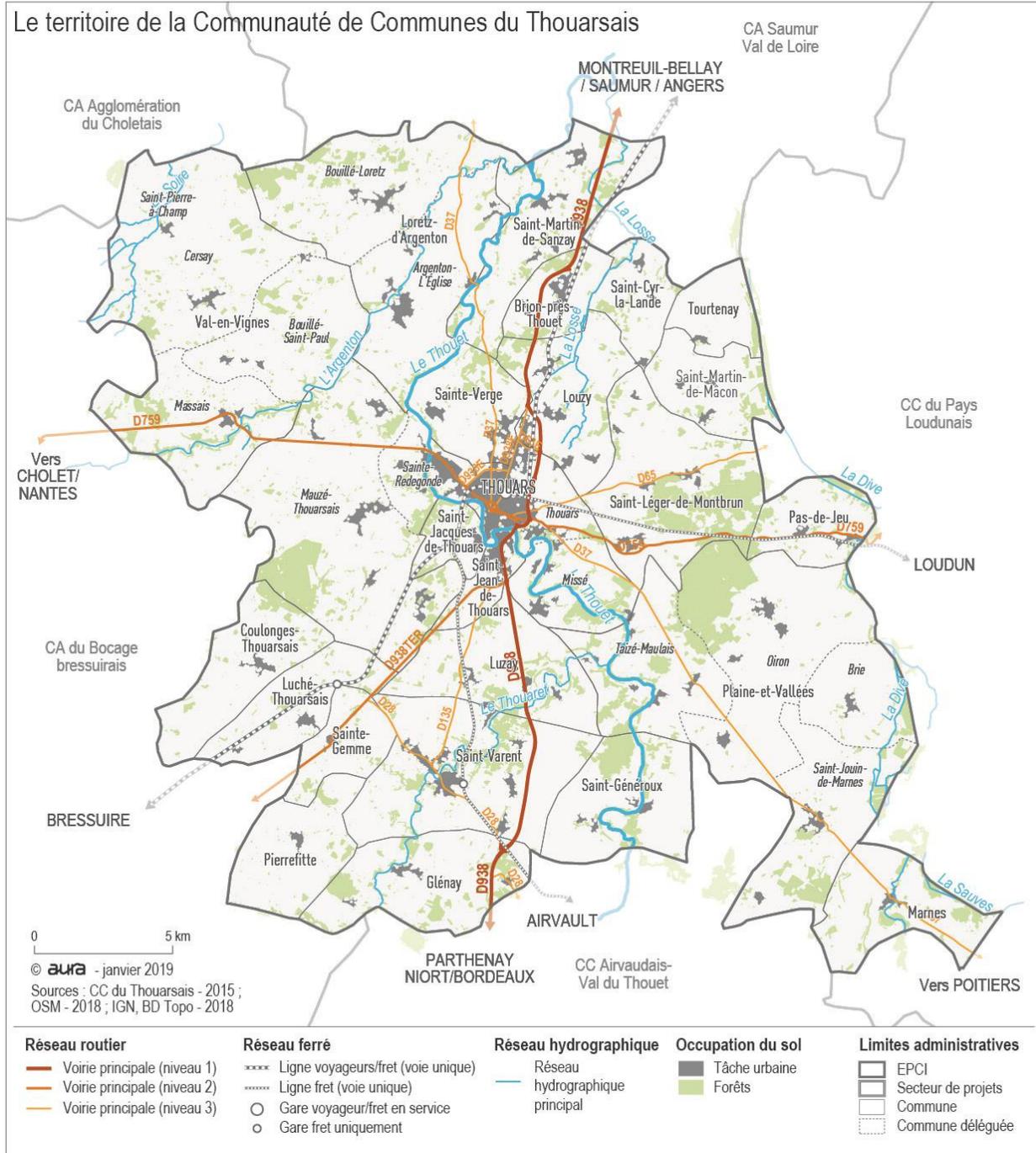
- le rapport de présentation ;
- **le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;**
- le Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le PADD doit fixer les objectifs en matière :

- des politiques publiques d'urbanisme (intégrant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement),
- du logement,
- des transports et des déplacements,
- d'implantation commerciale, d'équipements structurants,
- de développement économique, touristique et culturel,
- de développement des communications électroniques,
- de qualité paysagère,
- de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de lutte contre l'étalement urbain,
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD constitue la clef de voûte du projet du SCoT avec les grands axes qui définissent la stratégie du développement du territoire du Thouarsais à l'horizon 2040.

Le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais



Avertissement :

Au 1^{er} janvier 2019, en plus de la commune nouvelle déjà instaurée de Val-en-Vignes (Bouillé-St-Paul, Cersay, Massais et St-Pierre-à-Champ), sont créées les communes nouvelles de :

- Loretz-d'Argenton (regroupant les communes déléguées d'Argenton-l'Eglise et de Bouillé-Loretz),
- Plaine-et-Vallées (regroupant les communes déléguées de Brie, Oiron, St-Jouin-de-Marnes et Taizé-Maulais),
- Thouars (regroupant les communes déléguées de Mauzé-Thouarsais, Missé, Ste-Radegonde et Thouars)

Pour information, les périmètres de ces communes nouvelles ont été indiqués sur les cartes. Cependant, les créations de communes nouvelles ne modifient pas le parti d'aménagement du SCoT : l'organisation territoriale et les orientations ont été pensées en considérant les communes déléguées et notamment leurs bourgs. En particulier, Thouars désigne la commune déléguée et non la commune nouvelle, sauf mention explicite.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT021-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE ET SOLIDAIRE

Avec près de 36 000 habitants, le Thouarsais a connu une croissance démographique en recul entre 2010 et 2015 est en baisse par rapport à la période 1999-2010 (-0,2%/an contre +0,1%/an). Par ailleurs de fortes disparités apparaissent : la baisse de la population de Thouars et de Sainte-Radegonde et l'augmentation à Luché-Thouarsais, à Mauzé-Thouarsais et à Saint-Martin-de-Sanzay...

L'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales (axes 1 et 2) sont recherchées : Thouars doit rester une ville centre forte et son dynamisme est la clé de réussite au développement du territoire.

Limiter l'étalement urbain constitue aussi un axe fort du projet pour préserver les terres agricoles et naturelles : cela passe par une maîtrise du mitage et le développement plus cohérent des communes. Cette organisation territoriale contribue aussi à une meilleure maîtrise des déplacements sur le territoire (autant en distance qu'en temps).

En 2015, 31% de la population est âgée de 60 ans et plus (contre 25% au niveau national). La génération du « Baby-boom¹ » va amplifier le phénomène dans les dix prochaines années. Le territoire doit accueillir de nouveaux habitants pour renouveler sa population.

Le taux de vacance des logements sur le territoire s'élève à 11% en 2015 selon l'INSEE (contre 8% pour la France métropolitaine), 42% de ces logements se concentrent à Thouars. Le projet est de freiner cette hausse du parc de logements inoccupés, pour revitaliser les cœurs de ville mais aussi consommer moins de foncier.

Un troisième axe est également de fournir aux habitants du Thouarsais les services qui répondent à leurs besoins avec la proximité recherchée, tout en maîtrisant les finances publiques. Il s'agit d'organiser le territoire pour une offre adaptée et de favoriser la montée en puissance des mobilités douces et durables (axe 4).



Source : Ville-Data.com, population.

¹ Génération de population née entre 1948 et 1962

Axe 1 : Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales

Renforcer le rôle de la polarité majeure pour une agglomération plus forte

Véritable « locomotive » située au centre du Thouarsais, la polarité majeure est constituée de Thouars et de six communes périphériques (Louzy, Missé, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Jacques-de-Thouars, Sainte-Radegonde et Sainte-Verge).

Le projet **renforce le rôle de la polarité majeure et développe son rayonnement résidentiel, commercial et économique tant à l'échelle du Thouarsais qu'à l'extérieur du territoire**. De même, il vise à **renforcer ses liens avec les territoires voisins** (Bressuire, Saumur et Loudun...) et avec les métropoles de la Nouvelle-Aquitaine et ligériennes.

Ainsi, **l'offre résidentielle prévue y est plus conséquente : 50% de la production neuve totale du territoire y sera déployée pour préserver une mixité urbaine et permettre aux nouveaux habitants de bénéficier de la proximité des équipements, des emplois et des commerces, facilement accessibles à pied et en vélos**. Cette offre résidentielle sera localisée, en priorité et autant que possible, dans le tissu urbain existant² puis en extension de celui-ci. **Cette offre a pour objectif de rééquilibrer le poids de Thouars vis-à-vis des six communes voisines**, car la ville centre dispose de nombreux équipements, commerces et emplois. Cette répartition de l'offre sera détaillée dans les documents d'urbanisme (PLUi et équivalents).

La ville de Thouars, particulièrement confrontée à une dévitalisation de son centre-ville, doit bénéficier d'une **véritable requalification et reconquête pour lui redonner sa fonction de centralité dynamique et animée, pour changer son image**.

L'offre de logements devra se diversifier pour redevenir attractive et répondre aux différents besoins : tailles des logements, petit collectif ou individuel, locatif ou accession à la propriété, maison de ville avec ou sans jardin...

Au-delà des services et commerces de proximité, la polarité majeure dispose d'une offre importante de commerces, située à la fois dans le centre-ville de Thouars (y compris son marché hebdomadaire), en périphérie et à Sainte-Verge. **Le projet conforte ses principaux pôles commerciaux, qui bénéficient aux habitants du Thouarsais et au-delà et ne prévoit pas de développer d'autres zones commerciales**.

L'offre en équipements « structurants³ » se concentre principalement dans la polarité majeure. **L'objectif est de maintenir, consolider et faire évoluer ces grands équipements en fonction des besoins du territoire**. Ainsi, cette offre a été complétée avec la mise en service du complexe aquatique « Les Bassins du Thouet » de Sainte-Radegonde. **Plusieurs projets d'équipements sont en cours de réflexion sur l'opportunité d'une grande salle polyvalente ou la reconversion du site de l'hôpital de Thouars...**

La polarité majeure, qui concentre 69% des emplois du Thouarsais en 2015⁴, reste le principal bassin d'emploi et économique. **Il s'agira à la fois de pérenniser les activités économiques, d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux entreprises (requalification de certaines ZAE...), de développer une nouvelle offre immobilière et foncière d'activités, tout en respectant des objectifs de maîtrise de la consommation foncière, de maîtrise des temps et des distances de déplacements des actifs, d'organisation des déplacements des actifs qui privilégient les modes alternatifs**.

² Autrement dit dans les espaces déjà urbanisés

³ Avec un rayonnement supracommunal, communautaire et au-delà.

⁴ Soit 9 643 sur 13 887 emplois comptabilisés à l'échelle de la CC du Thouarsais, selon l'INSEE

Pour permettre le développement de la polarité, le projet vise également à une meilleure accessibilité du territoire, qui passe d'abord par **une amélioration de la desserte** : mise en service en 2017 de la Sévrienne (RD938) en trois voies, maintenir et renforcer le réseau ferroviaire et de transports collectifs... Parallèlement, l'objectif est de **développer d'autres formes de déplacements** (covoiturage...) **alternatifs à la voiture individuelle et des pratiques actives** (vélo et piéton), **ainsi que l'accès au très haut débit**⁵.

Conforter le rôle du pôle relais de Saint-Varent au sud du territoire

Au sud du territoire, **Saint-Varent constitue le relais de la polarité majeure dans le territoire, en assurant des fonctions plus importantes, notamment en termes de services et d'équipements pour les habitants. Son rayonnement doit consolider ses liens avec les communes plus rurales du territoire et voisines** (comme par exemple celles limitrophes du territoire et rattachées à des intercommunalités voisines).

Le projet **conforte ce rôle par une part significative de la production de logements** : entre 6 et 8% de la production totale du Thouarsais **située en priorité dans le tissu urbain existant**. Cette nouvelle offre doit **mieux répondre à la diversité des ménages, avec une gamme plus variée en termes de types et de statut**.

Sa fonction de porte d'entrée sud du Thouarsais depuis Niort-Bordeaux, lui confère un rôle économique stratégique en termes d'accueil de PME et d'activités artisanales. **Les zones d'activités existantes seront confortées et les besoins fonciers des entreprises seront anticipés** (carriers par exemple...).

Saint-Varent doit **conforter son offre en équipements et en services tels que le pôle santé, les équipements sportifs et culturels ... qui bénéficient à tous les habitants du Saint-Varentais et au-delà**.

Le maintien des commerces dans le centre-bourg est prioritaire et le développement de nouvelles surfaces en périphérie sera limité.

Pour mieux maîtriser les déplacements et faciliter l'accès aux équipements et services des secteurs proches, **les aménagements pour les modes actifs dans et autour de Saint-Varent seront déployés** (relations intercommunales, itinéraires touristiques...) en complément de l'offre de transports collectifs. Enfin, le déploiement d'un accès au très haut débit doit aussi se poursuivre à Saint-Varent, en cohérence avec le Schéma départemental d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Assurer un développement équilibré et complémentaire des autres communes

Les vingt-trois autres communes constituent le premier niveau de l'organisation territoriale. Elles disposent d'une offre plus ou moins développée d'équipements, de commerces et de services au public.

Ces vingt-trois communes, tout en assurant la maîtrise de leur développement, pourront **accueillir de nouvelles populations en adaptant leur capacité d'accueil liée à leurs réseaux, leur offre en commerces, services et emplois...** Ainsi elles accueilleront entre 42 et 44% de la production totale de logements du Thouarsais. **Cette nouvelle offre se réalisera d'abord, dans la mesure du possible, dans le tissu urbain existant puis, en extension de celui-ci**.

⁵ Le très haut débit est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-AU Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019 |
|--|

La répartition de développement de ce premier niveau sera précisée plus en détails dans les documents d'urbanisme (PLUi et équivalents). Certaines communes de cette strate disposent d'équipements importants (par exemple un collège à Bouillé-Loretz...) ou d'éléments patrimoniaux et paysagers remarquables (Château d'Oiron, mégalithes dans le secteur de la Plaine, les vignes au nord et le bocage à l'est...)... **Tous les éléments identitaires du Thouarsais, qui se démarquent des autres territoires, constituent un atout et contribuent à un meilleur cadre de vie pour les habitants.**

Le rôle des centres-bourgs est à conforter dans toutes les communes pour permettre aux personnes ayant des difficultés de mobilité d'accéder plus facilement aux services. La solidarité et la complémentarité entre communes seront recherchées pour maintenir l'offre en équipements et services voire en développer de nouveaux. Le déploiement des nouvelles technologies est un aussi enjeu important pour ces communes rurales.

Le covoiturage et les autres modes alternatifs à la voiture individuelle seront encouragés.

Limiter l'étalement urbain

Le projet **priorise les pôles pour accueillir une part importante du développement** : cela permet de s'appuyer sur l'offre urbaine, le réseau d'infrastructures existant et contribue donc à limiter les besoins, à consommer moins de foncier et à réduire les investissements publics.

Le projet a pour objet de **préserver les terres agricoles et naturelles et de limiter leur consommation au profit d'espaces urbanisés. Cette consommation sera tempérée au regard de celle réalisée dans le passé⁶.** Les projets de développement (habitat, équipements) dans le tissu urbain existant seront privilégiés. **Les extensions urbaines seront limitées, localisées pour permettre d'accéder aisément aux centres-bourgs et encadrées par des orientations sur les formes urbaines attendues.**

L'innovation sera recherchée pour permettre une densité plus forte des opérations urbaines, respectant pour autant l'intimité des futurs résidents, l'identité des communes et la demande des habitants.

Pour les sites à vocation économique, la requalification des sites existants et la réutilisation des espaces délaissés seront privilégiées. Une nouvelle approche des espaces de travail pourra induire des parcelles plus petites ainsi que des lieux partagés.

⁶ Entre 2002 et 2015, la consommation des espaces voués à l'habitat et aux équipements s'est élevée en moyenne à 26 ha par an. Le projet vise à réduire de moitié. Pour en savoir plus : voir l'état initial de l'environnement et l'accès de présentation

Axe 2 : Promouvoir un développement résidentiel équilibré et solidaire

Favoriser l'accueil de nouveaux habitants

Le Thouarsais a connu une croissance démographique relativement atone depuis plus d'une quinzaine d'années (-0,01%/an sur la période 1999-2015⁷). Cette relative stabilité de la population ne suffit pas pour redynamiser le territoire et notamment sa ville centre qui perd des habitants. Le projet vise à **enrayer les pertes démographiques de Thouars et à renouveler sa population vieillissante**.

Le scénario choisi, « ambitieux mais raisonné », prévoit 39 000 habitants, soit une légère progression de la population de +0,2% par an. Compte-tenu du vieillissement de la population et de la baisse du nombre moyen de personnes par logement, cela correspond à environ 19 000 ménages en 2040, soit environ 2 900 ménages supplémentaires. Ce scénario conduit à définir un besoin de 100 à 145 logements à construire en moyenne par an.

Ces besoins en logements seront assurés en priorité sur la polarité majeure (50% du total), dans le pôle secondaire (de 6 à 8%) et dans les autres communes du territoire (de 42 à 44%).

Répartition de la production de logements à construire selon le type de pôles

| Territoire | Part dans la production neuve 2004-2016 ⁸ (en %) | Part des besoins en logements à construire d'ici 2040 (en %) |
|--------------------------------------|---|--|
| Polarité majeure | 39% | 50% |
| Pôle relais | 5% | de 6 à 8% |
| Autres communes | 56% | de 42 à 44% |
| Communauté de Communes du Thouarsais | 100% | 100% |

EN VINGT ANS



**39 000 habitants
(+1 800 personnes)**



**19 000 ménages
(+2 900)**

BESOINS EN LOGEMENTS



+100 à +145 logements neufs à construire

Définition des termes utilisés :

- Nouveaux logements : ils comprennent les logements à construire et la remise sur le marché de logements ou de locaux (reprise de logements vacants, transformation d'un grand logement en deux logements plus petits ou changement de destination d'un local d'activité ou d'un bâtiment agricole en logement par exemple).
- Logements à construire : ils correspondent à la construction neuve de logements au sein ou en extension de l'enveloppe urbaine.

⁷ Source : INSEE, RP 1999 et 2015, exploitation principale.

⁸ Source : MTES/CGDD/SOeS, logements commencés en date réelle.

Le territoire doit **développer cette nouvelle offre de logements à construire au plus près des services, des équipements et prioritairement dans le tissu existant, permettant de réduire les déplacements domicile/travail**. Cet objectif participe à la revitalisation des centres-bourgs et du centre-ville de Thouars.

Le développement de cette offre proposera des formes urbaines qui prennent en compte les objectifs de limiter la consommation de l'espace.

Compte-tenu du nombre important de logements vacants⁹, l'enjeu pour la Communauté de Communes du Thouarsais est **au minimum de stabiliser, voire de réduire le taux de logements vacants**¹⁰ notamment à Thouars. Cette intervention reste à être précisée dans le PLUi et plus globalement dans le cadre d'une politique publique.

Répondre aux besoins de logements pour tous

Le diagnostic a montré une prédominance de maisons individuelles occupées par des propriétaires. Ce constat est un atout pour le territoire dans la mesure où la maison individuelle reste le logement préféré et souhaité de chaque aspirant à la propriété en France.

Pour améliorer l'attractivité du territoire il s'agira de proposer une offre de logements répondant aux besoins de jeunes actifs, de cadres, de familles avec enfants... Le projet **favorisera l'accession à la propriété, en recherchant notamment la maîtrise des coûts et une meilleure utilisation de la consommation des espaces agro-naturels.**

Par autant, l'objectif est également de **diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population en place, notamment ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas devenir propriétaires.**

Hors opérations de rénovation urbaine, la volonté politique est d'offrir un logement pour tous et notamment pour les ménages défavorisés, en **maintenant la part du parc locatif social sur le territoire.**

Le territoire déploiera une offre résidentielle adaptée aux besoins identifiés pour les différentes populations, et notamment :

- les personnes âgées,
- les saisonniers (agriculture, tourisme...),
- les jeunes en formation ou actifs,
- les personnes à mobilité réduite dans le respect de la Loi du 11 février 2005.

Une attention particulière sera également portée à l'hébergement des nombreux saisonniers qui viennent travailler sur le territoire pour les récoltes et autres travaux agricoles (melons, vergers...).

Face au vieillissement démographique qui va s'accroître dans les années à venir, le projet propose de **favoriser l'adaptation des logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie et de privilégier une localisation prioritaire à proximité des commerces et des services.**

⁹ Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très-vétuste...).

¹⁰ Le taux de vacance est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements.

En cohérence avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en vigueur, **la qualité d'accueil des gens du voyage sera maintenue en tant que de besoin sur l'aire spécifique en nombre déjà adéquat sur le Thouarsais**. Le projet pourra **faciliter la sédentarisation de ces populations par la réalisation de logements spécifiques et adaptés** (aires familiales), si le besoin est identifié.

Favoriser un habitat économe en énergie sans compromettre la qualité

Depuis plus de dix ans le Thouarsais s'est engagé dans une démarche de transition énergétique. Le Thouarsais, reconnu comme territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique lors de l'appel à projet de 2014 et labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte¹¹ », s'est engagé à réduire ses consommations énergétiques (-20% à l'horizon 2030¹²) et ses émissions de gaz à effet de serre et à couvrir ses besoins par des énergies renouvelables locales. En cohérence avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Thouarsais, l'objectif est de poursuivre et même d'amplifier les actions de réduction des consommations énergétiques et le développement des productions d'énergies renouvelables localement.

Cet engagement **passera par la promotion d'un habitat économe en énergie tant pour la réhabilitation des logements énergivores que pour les nouvelles constructions**. Cette intervention sur le parc ancien contribuera à une meilleure condition de vie des occupants dans leur logement (isolation, amélioration de la qualité énergétique, confort, risques sanitaires comme le saturnisme ou l'aération du logement liée au radon...).

Plus globalement, l'objectif est d'**encourager de nouvelles formes urbaines et architecturales innovantes, qui prennent en compte la performance énergétique et l'adaptation au changement climatique**.

Axe 3 : Organiser l'offre d'équipements, services et commerces pour répondre aux besoins de tous

Le Thouarsais bénéficie d'une offre en équipements cohérente avec son organisation territoriale. Les équipements structurants et commerces spécialisés sont situés plutôt dans les pôles alors que ceux de proximité sont au plus près des habitants. Cette armature territoriale permet d'améliorer la qualité et l'accès à ces services et favorise une mobilité alternative à l'automobile.

Promouvoir les pratiques sportives et culturelles

La pratique sportive, dans toutes ses déclinaisons (au sein d'un club ou d'une association ou à l'occasion de pratiques autonomes), est un enjeu de santé publique. Les équipements sportifs de rayonnement supra communal sont concentrés dans la polarité majeure (salle omnisports de Sainte-Verge et l'espace aquatique « Les Bassins du Thouet » de Sainte-Radegonde) et le pôle relais (équipement sportif de Saint-Varent).

Les autres communes offrent des équipements de proximité (gymnase, stade, cours de tennis etc.) : il s'agira de dresser un état des lieux pour permettre un plan de modernisation et les possibilités de mutualisation des équipements déjà présents sur le territoire (rénovation ou construction à plusieurs communes...).

Quels que soient les territoires, les espaces publics de plein air seront valorisés pour accompagner les nouvelles pratiques autonomes.

Il s'agira de **s'appuyer sur tous les équipements pour promouvoir la pratique sportive et de veiller à leur accessibilité pour l'ensemble des habitants**.

¹¹ TEPCV

¹² Pour en savoir plus : Etat initial de l'environnement (partie Ressources et consommations, le

Le territoire doit **promouvoir une politique culturelle ambitieuse pour permettre l'accès à tous de toutes les formes de culture et contribuer au développement touristique**. Pour la mettre en œuvre, le projet mobilisera les éléments patrimoniaux et les équipements structurants (conservatoire Tyndo à Thouars, le château d'Oiron et le théâtre de Thouars...) et complétera l'offre d'une plus grande diversité culturelle.

Elle se traduira par la création d'une nouvelle offre cinématographique localisée dans le centre-ville de Thouars pour participer à sa redynamisation.



Source : CC du Thouarsais, projet de cinéma et d'aménagement du square Franklin Roosevelt à Thouars.

La collectivité a engagé la construction de plusieurs équipements nécessaires à la population et localisés en priorité dans le tissu urbain existant de la polarité majeure.

La collectivité **engagera une réflexion sur la reconversion de plusieurs anciens sites et l'opportunité de réaliser une salle de spectacle polyvalente à long terme**.

Rapprocher les services publics au plus près des habitants

L'accès aux services de santé est un enjeu majeur, notamment au regard du vieillissement de la population et de la désertification médicale.

La collectivité souhaite le **maintien des services en lien avec le Centre hospitalier de Thouars** (ambulances, pompes funèbres, crématorium, école d'infirmières...). Des études seront à **engager sur la reconversion future du site de Thouars** (bâtiments et foncier) en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Les habitants du Thouarsais, usagers comme employés, se retrouvent plus éloignés des services du Centre Hospitalier Nord-Deux-Sèvres (CHNDS) situé à Faye-L'Abbesse. **Une meilleure accessibilité routière doit être étudiée et réalisée vers l'hôpital**.

En complément, la présence de plusieurs pôles de santé de proximité dans le territoire permet une meilleure présence et coordination des acteurs de la santé. Ces structures rapprochent des services au plus près des habitants. Elles contribuent à un **meilleur accès aux soins de première nécessité et donc au bien-être des populations, tout en limitant leurs déplacements**.

L'offre d'accueil de la petite enfance est consolidée avec le pôle Petite enfance à Thouars, qui permet de répondre à la demande des habitants. Un réseau d'assistants maternels accompagne cette offre et améliore la qualité de ce service.

Les accueils loisirs sont reconnus comme des espaces éducatifs majeurs permettant notamment de réduire les inégalités sociales pendant les temps libres. Le Thouarsais répond à cet enjeu d'accueil des jeunes de moins de 17 ans où l'offre pourrait être complétée en prenant en compte les conditions d'accessibilité aux sites.

Assurer un maillage harmonieux en commerces et services

La stratégie commerciale est l'un des enjeux majeurs pour les prochaines années car il s'agit de préserver le rôle urbain et social des centralités, où tous les facteurs d'animation doivent être mobilisés. L'installation des nouveaux commerces est alors stratégique.

L'objectif est de **repositionner l'offre du cœur de ville avec celle complémentaire et présente dans les zones d'activités commerciales** (Sainte-Verge, Thouars et Saint-Varent). La stratégie commerciale s'appuie sur le principe de l'organisation territoriale (pôles et lieux de vie) : Elle vise une consolidation des activités commerciales de proximité au plus près des habitants et celles de plus grand rayonnement d'abord dans le centre-ville de Thouars et ensuite dans les zones commerciales périphériques.

Le maintien des commerces de proximité dans les cœurs de bourgs sera privilégié notamment pour répondre aux besoins des populations ne pouvant pas se déplacer, pour préserver l'animation de ces communes, voire accompagner de nouvelles implantations ou de commerces éphémères ou non sédentaires ou mobiles... Il conviendra de **favoriser un environnement urbain de qualité en requalifiant certains cœurs de bourgs ou de ville**.

Enfin, le territoire accompagnera les démarches commerciales innovantes notamment via l'itinérance et le numérique.

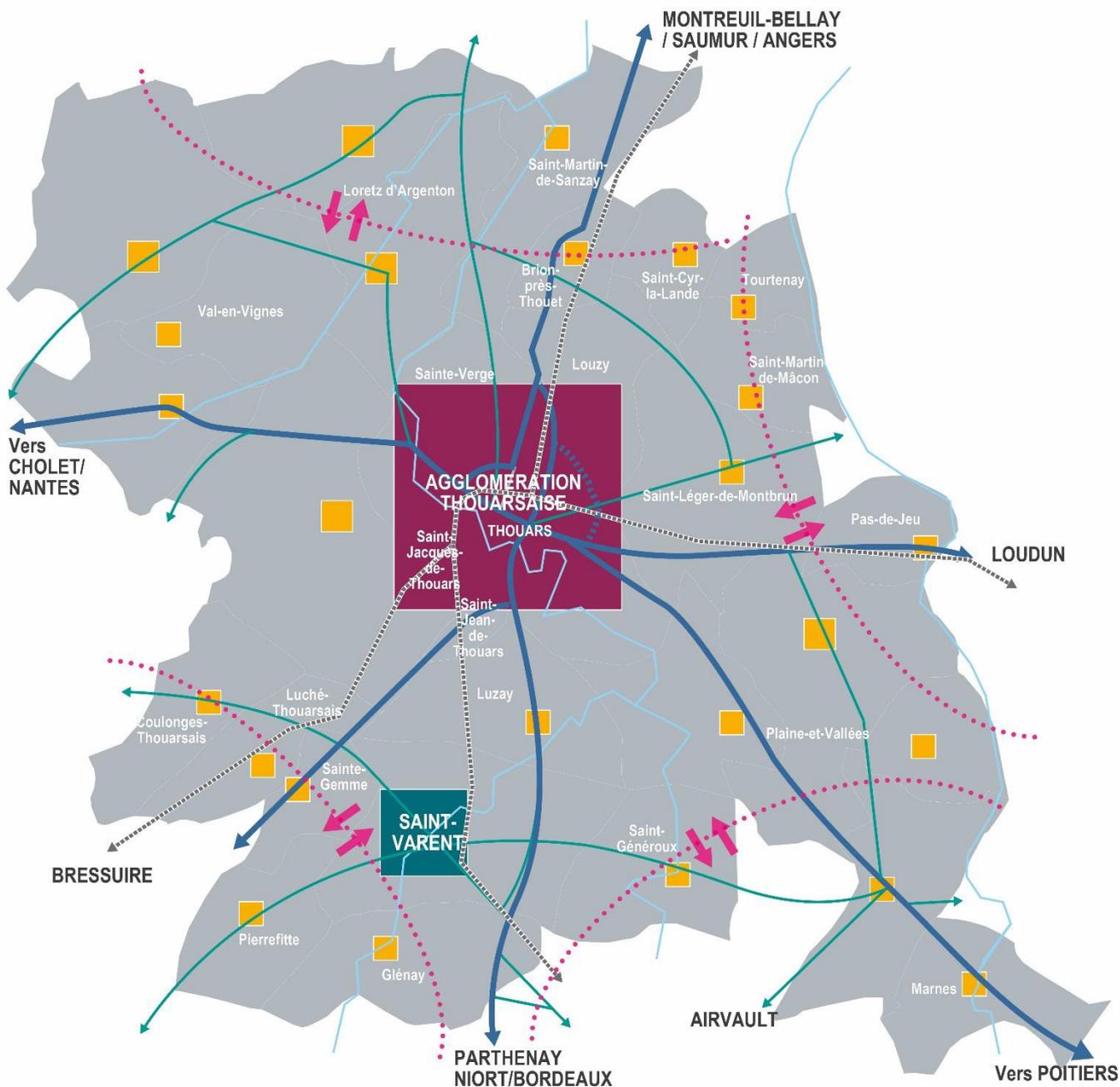
Même si des pôles d'activités commerciales (Sainte-Verge, Thouars et Saint-Varent) sont stratégiques pour l'attractivité du Thouarsais, l'offre commerciale en grandes et moyennes surfaces (GMS) est supérieure aux autres villes de proximité (Bressuire, Loudun, Airvault et Parthenay...). Cette densité commerciale a changé les pratiques des habitants, privilégiant la périphérie au centre-ville de Thouars.

Il s'agit de **conforter les principaux pôles commerciaux existants** (Sainte-Verge, Talencia et Saint-Varent.) en développant une meilleure accessibilité multimodale et ne pas aménager de nouvelle grande zone commerciale dans le territoire.

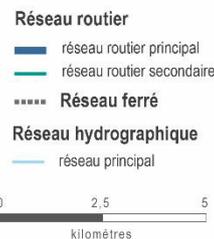


Source : Google Maps, rue Saint-Médard à Thouars (juillet 2016).

Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire



| Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales | Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire | Consolider l'offre d'équipements, services et commerces pour répondre aux besoins de tous |
|--|--|--|
| <p> Renforcer le rôle de la polarité majeure pour une agglomération plus forte</p> | <p>Renforcer la production de logements neufs (50% du total de la CCT) notamment à Thouars Diversifier l'offre de logements pour favoriser l'accueil de population</p> | <p>Conforter les équipements de rayonnement supracommunal Conforter le rôle des pôles de santé et commerciaux Privilégier l'installation de nouveaux commerces dans le centre-ville de Thouars à requalifier</p> |
| <p> Conforter le rôle de pôle relais de Saint-Varent au sud du territoire</p> | <p>Renforcer la production de logements neufs (6-8% du total de la CCT) Diversifier l'offre de logements pour favoriser l'accueil de population</p> | <p>Conforter les équipements de rayonnement supracommunal Conforter le rôle de pôle de santé et commercial</p> |
| <p> Assurer l'équilibre du développement dans les autres communes</p> | <p>Adapter la production de logements neufs (42-44% du total de la CCT) en cohérence avec leurs capacités d'accueil</p> | <p>Consolider les activités commerciales et de proximité dans les centres-bourgs</p> |



aura
agence d'urbanisme de la région angevine
Août 2018

Influence et échange partagés avec les pôles extérieurs

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

Axe 4 : Favoriser les mobilités durables

85% des déplacements domicile-travail¹³ dans le Thouarsais s'effectuent en voiture. Si ce mode restera important compte-tenu de la faible densité du territoire, il existe d'autres moyens pour se déplacer : transports collectifs, modes actifs.

La nécessaire transition énergétique, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi les revenus moyens des habitants conduisent à réfléchir la mobilité autrement.

Rapprocher les secteurs d'habitat des équipements, activités, commerces et services constitue un premier levier pour réduire les déplacements. Ainsi, **le projet cible la maîtrise des déplacements (en distance et en temps de déplacement), le développement des deux polarités, le déploiement de modes alternatifs et collectifs tout en préservant l'accès aux services.**

En cohérence avec le PCAET du Thouarsais, le projet vise à **déployer de modes de transports plus favorables à l'environnement et à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.**

La révolution numérique a permis de développer de nouveaux services (démarches administratives, télémédecine, télétravail...) et contribuer à la réduction des déplacements, à condition que tous les usagers puissent disposer d'un accès à la technologie.

Soutenir les réseaux de transports collectifs

Thouars bénéficie d'une desserte ferroviaire pour un usage fret et voyageurs. L'étoile ferroviaire est un véritable atout pour l'accessibilité du territoire et son développement (carrières et filière agricole). **Ce réseau sera maintenu (entretien), modernisé voire développé (réouverture du réseau de fret reliant Thouars à Niort et développement de l'usage voyageur).** Ce projet de nouvelle desserte ferroviaire sur une infrastructure existante contribuera à renforcer les échanges économiques (carriers) et vers les villes ligériennes, à rapprocher le Thouarsais de la métropole bordelaise.

Par ailleurs, cet enjeu fort de transférer le transport routier de marchandises vers du ferroutage vise à réduire les consommations de transport de marchandises, en cohérence avec les objectifs définis dans le PCAET du Thouarsais.

La Gare de Thouars est aujourd'hui desservie par des trains circulant vers Les Sables d'Olonne via Bressuire et Direction Tours via Saumur. Elle assure ainsi un rôle d'échanges vers les villes de l'océan atlantique et ligériennes. Il s'agira de **consolider son rôle de Pôle d'échange multimodal. Ce pôle facilitera l'accès par les différents modes de déplacement et visera une meilleure cohérence entre les différents opérateurs intervenant dans l'offre de mobilités.**

Cette offre ferroviaire est complétée par du transport collectif routier qui permet à la fois d'assurer l'accessibilité depuis l'extérieur (via Saumur, Bressuire et Niort), pour les déplacements de proximité (Airvault, Parthenay, Argentonny) et internes au territoire¹⁴. Ces dessertes régionales et locales devront perdurer avec comme objectif de **répondre aux besoins des différents publics (personnes isolées, âgées, sans voiture ou jeunes actifs...)** et d'**assurer un accès aux équipements et aux services des pôles du Thouarsais.**

Parallèlement, le projet **encouragera les initiatives locales ou associatives pour expérimenter de nouvelles formes de transport (transport solidaire, covoiturage...) dans ce territoire peu dense.**

¹³ Source : INSEE, RP 2015, flux domicile-travail.

¹⁴ Pour en savoir plus voir le diagnostic urbain et territorial sur la partie « Les différents réseaux de transport en commun desservant le territoire »

Encourager la pratique des modes actifs

Le Thouarsais dispose de quelques aménagements discontinus dédiés à la pratique des modes actifs, en dehors des sentiers de randonnées ou d'itinéraires cyclables à vocation plutôt touristique.

L'organisation des déplacements au sein des communes doit être revue pour donner une place plus confortable et sécurisée aux modes actifs. **Les aménagements s'accompagneront d'initiatives en faveur de la pratique** (par exemple l'écomobilité scolaire, la mise à disposition de vélos...), en lien avec le Schéma directeur des mobilités durables.

Le caractère rural du Thouarsais fait que la voiture reste un mode privilégié pour se déplacer. Cette pratique pourrait évoluer avec la mise en place de solutions alternatives. Le projet **encouragera le développement d'infrastructures, d'équipements et de projets innovants (parking relais, mobilité verte, véhicule électrique, covoiturage, autopartage...)**.

Dans les opérations futures ou actuelles d'aménagement, il sera **recherché la mutualisation de l'offre de stationnement avec les équipements, les pôles commerciaux et de services**, afin de limiter la consommation foncière.

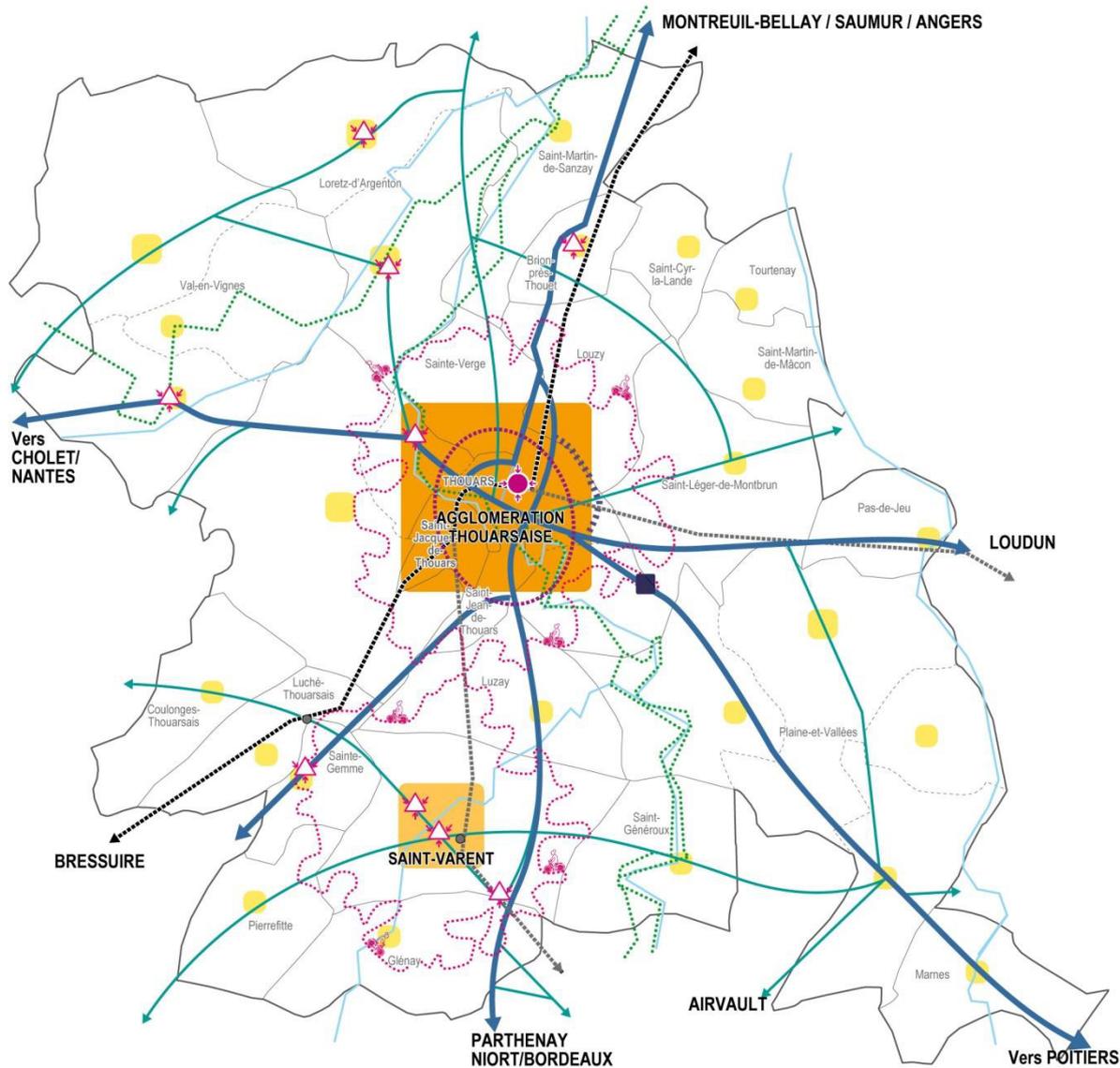


Source : CC du Thouarsais, parking du Pôle d'échange multimodal de la Gare de Thouars.



Source : CC du Thouarsais, se déplacer à vélo dans le Thouarsais (dépliant).

Favoriser les mobilités durables



Organisation territoriale

- Polarité majeure
- Pôle relais
- Autres communes

Maintenir, moderniser et développer le réseau ferré

- Ligne voyageur/fret, voie unique (électrifiée uniquement au nord de Thouars)
- Ligne fret, voie unique (non électrifiée)
- Gare voyageur/fret en service
- Gare fret uniquement

Développer les pratiques multimodales et encourager les modes actifs

- Pôle d'échange multimodal (ferré, bus, vélo...)
- Arrêt principal de car (>4 dessertes moyennes quotidiennes) hors agglo.
- Développer en priorité des aménagements (distance < 20 minutes à vélo)
- Réseau touristique national
- Développer les aires de covoiturage (provisoire et à compléter avec le schéma directeur des mobilités)

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Projet de contournement routier de la Sévrienne
- Limite intercommunale
- Aéroport
- Réseau hydrographique principal



aura
agence d'urbanisme de la région angevine
Août 2019

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET L'INNOVATION

L'économie thouarsaise accueille près de 14 000 emplois principalement dans cinq communes (Louzy, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Varent, Sainte-Verge et Thouars). Les entreprises de services (activités de soutien aux entreprises, santé...), les industries (manufacturière, agro-alimentaire et chimique...) et les carrières d'exploitation sont les plus représentées.

Compétence première de la collectivité, le développement économique local et l'innovation sont indissociables dans la dynamique du Thouarsais. L'objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises et de conforter celles existantes. Il s'agit d'améliorer la qualité de ses espaces d'activités économiques et de déployer une offre supplémentaire sur des secteurs stratégiques du territoire, en complément de la mobilisation du potentiel (« dents creuses », division parcellaire) et des friches.

Le secteur agricole concentre moins d'emplois permanents que les autres secteurs mais occupe une place importante sur ce territoire avec 80% de la superficie du Thouarsais. La culture de melons et produits maraîchers font appel à une main d'œuvre saisonnière qui occasionne un besoin temporaire de logements. Le projet vise à protéger les exploitations agricoles et leurs terres, à assurer la diversité de leurs activités.

Territoire à énergie positive¹⁵, le Thouarsais est exemplaire en matière d'énergie, de transition énergétique et de prise en compte de l'évolution climatique. Il s'agira d'accompagner toutes les actions permettant la maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre. Le développement d'énergies renouvelables se poursuivra tout en le conciliant avec les enjeux agricoles, paysagers et de biodiversité.

L'un des axes du projet de territoire est le développement touristique du Thouarsais. Fort d'atouts touristiques remarquables (Thouars ville d'arts et d'histoire, Château d'Oiron et Centre des monuments nationaux, Réserve naturelle nationale du Toarcien, Parc de la Vallée à Massais...) le Thouarsais cherchera à encore mieux structurer cette offre et lui donner plus de visibilité.

Globalement l'économie ne peut se développer sans traiter la question de l'accessibilité au territoire vers les territoires de l'axe ligérien et de la Nouvelle-Aquitaine, via les réseaux de transports et du numérique.

¹⁵ TEPOS : territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

Axe 1 : Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial

Valoriser les potentiels de développement d'activités économiques spécifiques

L'économie thouarsaise est constituée par une grande diversité de PME/PMI familiales dont certaines sont leader sur leur marché (elles représentent plus de 10 000 emplois). Le bassin d'emploi Thouars/Loudun se distingue par son caractère plus industriel que celui des autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine¹⁶.

Le territoire doit **offrir de bonnes conditions d'accueil des entreprises pour pérenniser les activités présentes et permettre la création ou l'implantation de nouvelles entreprises dans le Thouarsais**. Même si la conjoncture économique a démontré que ce tissu reste fragile (voir diagnostic territorial sur les spécificités sectorielles), le projet est de soutenir l'activité économique au sens large et de maintenir les spécificités industrielles du Thouarsais, notamment son industrie agro-alimentaire.

L'un des autres piliers de l'économie thouarsaise est l'activité de carrières (gisement le plus important pour la Nouvelle-Aquitaine). Le projet **veillera à anticiper les besoins d'extension de ces sites d'extraction, et à encadrer leur développement et leur reconversion** (intégration paysagère, accès...).

La croissance verte¹⁷ constitue un axe fort de développement : il s'agit de **poursuivre de nouvelles actions innovantes ou contribuant à réduire la consommation énergétique**. Les décideurs économiques sont encouragés à **développer des projets autour de l'énergie, afin de constituer une véritable filière économique**. L'objectif est aussi d'**accompagner les entreprises vers des unités de production plus vertueuses**.

Fin 2014, près de 1 000 salariés¹⁸ thouarsais occupent un emploi dans l'économie sociale et solidaire¹⁹. Ils représentent 9% de l'emploi salarié total du territoire. Le projet **encouragera les initiatives locales (tissu associatifs ou entreprises coopératives...) dans leur développement sur son territoire**.

Améliorer les conditions d'accueil dans les zones d'activités existantes

Les sites économiques existants doivent permettre d'**accueillir les entreprises dans de bonnes conditions pour renforcer l'attractivité du Thouarsais**.

Afin de rendre plus lisible et plus cohérente l'offre d'espaces économiques du Thouarsais, les zones d'activités (existantes ou à créer) sont identifiées selon deux niveaux à l'échelle de l'ensemble du territoire²⁰ :

- Le premier niveau correspond à des « zones d'activités structurantes » qui ont vocation à recevoir des entreprises nécessitant des surfaces importantes, une bonne accessibilité routière et numérique. Elles sont localisées dans la polarité majeure et dans le pôle secondaire.
- Le deuxième niveau correspond à des « zones d'activités complémentaires » et répond plus aux besoins d'artisans locaux (petites surfaces), avec un objectif de mutualiser les zones entre les communes.

Cela implique aussi de **s'attacher à la densification et à la requalification des zones d'activités structurantes, pour en améliorer l'image et la fonctionnalité**.

¹⁶ Source : Atlas régional 2016 de la Nouvelle -Aquitaine

¹⁷ Accroissement de la production des activités économiques respectueuses de l'environnement.

¹⁸ Source : Observatoire CRESS Poitou-Charentes, INSEE, CLAP au 31 décembre 2014.

¹⁹ Branche de l'économie regroupant les organisations privées qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale (entreprises coopératives, associations, mutuelles ou fondations).

²⁰ Pour en savoir plus : voir la carte page 27 du présent document

La requalification des entrées d'agglomération et la reconversion des friches (terrains SNCF, anciens bâtiments industriels à Thouars, ZAE des Marchais à Bouillé-Loretz) est visée. Accompagnée le cas échéant par l'Établissement public foncier, une stratégie d'intervention foncière sera définie sur des sites prioritaires.

Créer une nouvelle offre foncière et immobilière d'activités pour les entreprises

Les besoins en surfaces d'activités ont été définis en prenant en compte le potentiel foncier déjà viabilisé et non occupé. Le territoire dispose d'une offre foncière économique insuffisante à l'horizon 2040, au regard des disponibilités foncières et du rythme des surfaces cédées. **Il s'agira de limiter le développement de zones d'activités nouvelles dans une fourchette comprise entre 3,75 et 5 ha en moyenne par an pour l'ensemble du territoire.** Cette nouvelle offre foncière sera déployée en priorité à proximité de l'axe routier structurant (axe Saumur – Niort) et en extension dans les Zones d'activités économiques existantes.

La Communauté de Communes du Thouarsais accompagnera **l'installation de nouvelles entreprises par la construction de bâtiments (pépinières, relais...), localisés en priorité dans les zones d'activités existantes.** Ce parc tertiaire sera exemplaire sur l'optimisation des consommations et sur la sobriété énergétique, comme le prévoit le PCAET sur le secteur tertiaire.

Plusieurs établissements du Thouarsais sont implantés en dehors des zones d'activités économiques. Leurs conditions d'exploitation nécessaires à leur développement sur place doivent être satisfaites, dans la limite des possibilités foncières et techniques.



Source : Google Maps, ZAE de Saint-Jean-de-Thouars, route de Parthenay (septembre 2017).

Axe 2 : Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire

L'agriculture demeure une activité économique importante dans le Thouarsais, pourvoyeuse d'emplois permanents mais aussi saisonniers. Même si elle n'échappe pas au mouvement de concentration et de transformation des exploitations, elle repose sur une diversité des productions et une qualité des produits permettant de nombreux débouchés agroalimentaires.

Les agriculteurs contribuent largement à l'évolution du paysage rural, consciemment ou non. L'activité agricole permet aussi d'entretenir des chemins, des haies et par la saisonnalité des cultures, alimente la diversité de la palette de couleurs des sites. Le paysage est façonné par une activité économique, révélatrice d'une certaine dynamique agricole. De ce fait, l'agriculture joue un rôle majeur sur les paysages.

Favoriser de bonnes conditions d'exploitation agricole, assurer la pérennité et le développement des sites

Le projet de développement doit **préserver le fonctionnement des activités agricoles et sylvicoles en protégeant les terres de bonne valeur agronomique, les parcellaires bien structurés, l'accès aux parcelles, la localisation des sièges et en réduisant la consommation foncière** (environ 60 ha par an d'espaces naturels, forestiers et agricoles sur la période 2002-2015).

Le principe « éviter, réduire, compenser »²¹, doit être mobilisé dans les choix de localisation des extensions urbaines : il s'agira de prendre en compte le besoin de visibilité dans le temps des agriculteurs pour leurs investissements (souvent 20/30 ans).

Premier émetteur des Gaz à effet de serre, le secteur agricole devra engager des actions pour réduire ses émissions, comme l'identifie le PCAET du Thouarsais.

Conserver la diversité économique des exploitations agricoles

Le maintien de la diversité des productions agricoles est un enjeu pour le territoire. L'élevage bovin viande et lait, caprin et ovin dans le bocage reconnu par une production de qualité, les grandes cultures dans le secteur des Plaines permettant de répondre aux besoins des élevages, la viticulture distinguée par sa qualité (AOC²² Anjou), le maraichage porté par la culture du melon (IGP²³) façonnent le paysage et l'identité thouarsaise.

Cette diversité agricole a développé une filière agro-alimentaire très présente sur le territoire, qui sera à conforter et à maintenir.

Il faut **soutenir la dynamique agricole mais encourager une diversité plus forte des produits et des revenus pour répondre au déploiement d'une agriculture d'économie locale valorisant les circuits courts et de proximité.**

En cohérence avec la démarche Territoire à énergie positive, le secteur agricole doit participer à réduire sa consommation énergétique. En cohérence avec le PCAET du Thouarsais, le développement des énergies renouvelables dans les sites d'exploitations agricoles (solaire, méthanisation, éolien, biomasse, ...) est **encouragé, ainsi que les initiatives agricoles qui peuvent contribuer au développement de la filière énergétique du Thouarsais et à la réduction des consommations.**

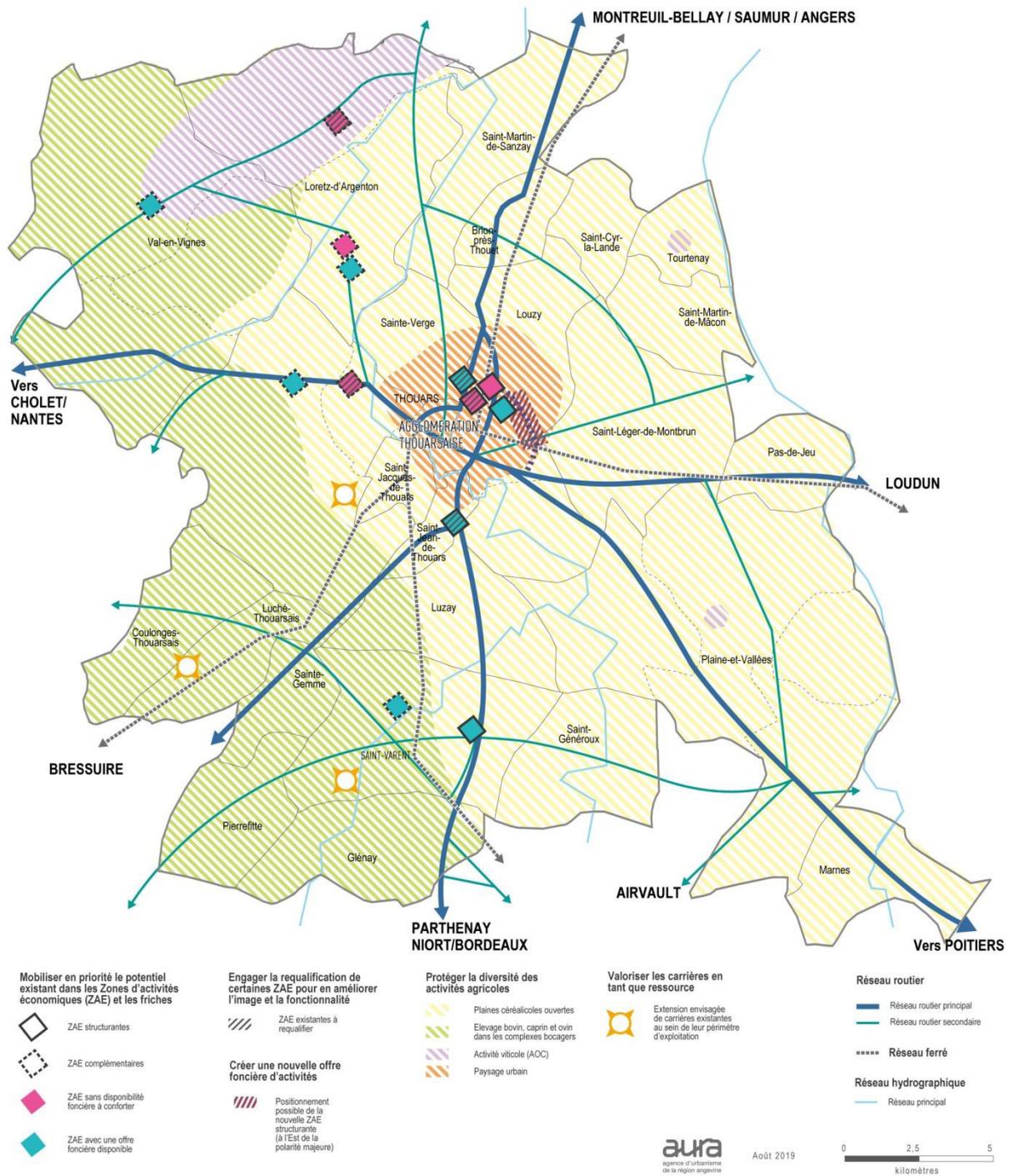
Enfin la Communauté de Communes du Thouarsais **accompagnera le développement de projets tournés vers l'agrotourisme** (tourisme à la ferme, accueil, hébergement et activités...).

²¹ Décret du 31 août 2016 portant sur la Loi d'Avenir pour l'agriculture de 2014.

²² Appellation d'origine contrôlée

²³ Indicateur géographique protégée

Soutenir le développement économique local et innovant



Axe 3 : Être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Thouarsais se mobilise vers le développement des énergies renouvelables pour créer une filière verte créatrice d'emplois et d'activités, appelée TIPER. Son exemplarité, ses équipements très variés en matière d'énergies renouvelables (parc éolien, solaire photovoltaïque, chaufferie bois, méthanisation, CHO TIPER...) ont permis au Thouarsais d'être lauréat de l'appel national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : Il s'engage à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre et à devenir territoire à énergie positive d'ici 2050.

Développer une production autonome et locale d'énergie pour répondre aux objectifs énergétiques

La maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un des principaux axes de développement du Thouarsais.

Les projets autour des filières énergies renouvelables seront poursuivis pour atteindre l'objectif de réduction des consommations d'énergie fossile et des Gaz à effet de serre (GES). Leur déploiement sera anticipé en réservant les espaces nécessaires à l'implantation des installations collectives d'énergie renouvelable.

Le projet vise aussi à **rénover le patrimoine bâti public et privé, résidentiel et économique, conformément aux objectifs définis dans le cadre du PCAET.**

Le territoire doit également accompagner la maîtrise des consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité en créant les conditions pour limiter les déplacements individuels motorisés et encourager l'utilisation de véhicules « propres » émettant peu de gaz à effet de serre... Le développement du numérique peut également permettre de réduire les déplacements.

En tant que TEPOS et dans le cadre de l'élaboration du PCAET, une stratégie a été définie à travers les différents potentiels de production d'énergies renouvelables identifiés :

- La ressource bois (sous forme de bois-bocage) est peu présente sur le territoire et la mise en place d'une filière économiquement viable est complexe. La valorisation des réseaux de haies peut constituer une ressource énergétique locale.
- Le territoire est équipé de deux unités de méthanisation productrice de biogaz valorisé en électricité et en chaleur. Un projet de gazéification verra le jour d'ici 2020.
Le Thouarsais, disposant d'un gisement de biomasse agricole méthanisable, encouragera le développement de petites unités supplémentaires.
- Le développement de solutions géothermiques et aérothermiques sera encouragé dans le Thouarsais.
- L'énergie photovoltaïque est présente sur des sites pollués et en toiture dans le Thouarsais. Des projets sont en cours de développement (TIPER 2 et à Pierrefitte) et d'autres seront étudiés notamment sur des friches industrielles. Ces derniers seront étudiés pour réduire au maximum leurs impacts environnementaux et paysagers.
- Peu d'installations solaires thermiques sont implantées dans le Thouarsais. Le projet vise à accroître ces installations autant pour le logement que pour les activités économiques, en remplacement de chauffage traditionnel plus énergivore.
- L'éolien représente l'une des principales sources d'énergie renouvelable du Thouarsais (21 éoliennes fin juin 2018). Il est prévu un déploiement complémentaire sur des zones de développement identifiées dans les documents d'urbanisme, qui définiront notamment des règles d'implantation.

Adapter le territoire au changement climatique

Ce territoire est marqué par une pluviométrie plus faible que ses voisins liés notamment à son positionnement géographique et à sa géologie.

Considérant que le réchauffement climatique sera un enjeu pour les prochaines décennies, le projet **cherche à anticiper cette évolution en incitant et en encourageant des formes urbaines, architecturales plus adaptées** (par exemple bioclimatique, végétalisation, jardins de pluie, noues éléments de rafraîchissement...) dans les opérations d'urbanisme futures.

La collectivité et les acteurs économiques du Thouarsais ont pris conscience de l'enjeu du changement climatique.

Axe 4 : Structurer l'offre touristique Thouarsaise

Le poids du tourisme dans l'économie thouarsaise est modéré (1,5% de l'emploi salarié privé contre 4% à l'échelle nationale en 2017), même si le territoire est situé entre la vallée de la Loire et la côte Atlantique, à proximité de sites à forte fréquentation touristique tels que le Futuroscope, le Puy du Fou, les châteaux de la Loire, le Bioparc de Doué-La-Fontaine et plus récemment le Center Parc du Bois aux Daims à Morton (Loudunais).

Le diagnostic du Schéma directeur du Tourisme a démontré que le Thouarsais n'est pas aujourd'hui une destination touristique. Le Thouarsais peut développer cette vocation en améliorant le potentiel existant : structurer l'offre par filière, mieux répondre aux besoins de la clientèle, s'appuyer sur une marque territoriale (« Terre de Références »).

S'appuyer sur les richesses et sur les équipements culturels du territoire

Le Thouarsais bénéficie d'éléments touristiques de qualité, attractifs et très diversifiés. Outre le Parc de la Vallée de Massais (site touristique le plus fréquenté du département des Deux-Sèvres), il dispose d'un patrimoine bâti architectural remarquable et reconnu au travers de plusieurs labels (Ville d'art et d'histoire, Petite cité de caractère...) et disséminé sur tout le territoire (Thouars, Oiron, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Généroux...). Le Thouarsais est aussi traversé par plusieurs vallées (Argenton, Dive, Thouet et Thouaret), de sites naturels protégés (Natura 2000, ENS²⁴...) et de vignobles (AOC²⁵, agriculture biologique...), qui font l'objet de mise en valeur et d'aménagements. Au carrefour géologique du Bassin parisien et du Massif armoricain, le Thouarsais est situé sur un élément majeur du patrimoine géologique, le stratotype toarcien, Réserve naturelle nationale géologique.

Un nouveau positionnement du tourisme doit être développé dans le respect des sites et des milieux. Il doit s'appuyer sur les projets portés par la collectivité (Géoparc, Ville et Pays d'art et d'histoire...), mais aussi sur les initiatives locales, sur ses atouts agricoles et paysagers (vallées, vignes etc.) et son héritage (ferme, industrie etc.). De nouvelles niches sont à développer notamment en lien avec l'agrotourisme (Cf. partie 2, axe 2) et le tourisme industriel.

Il conviendra de **valoriser les lieux emblématiques et plus confidentiels qui restent parfois méconnus ou peu mis en valeur** (par exemple les mégalithes). Les outils de communication et d'animations culturelles associées, notamment à l'occasion des festivals annuels ou d'animations touristiques seront consolidés.

Les projets touristiques s'inscrivent dans une politique cohérente de marketing territorial (notamment avec l'identité Thouarsaise) et d'aménagement des sites et de leurs abords, et qui seront intégrés aux réflexions de revitalisation des centres.

²⁴ Espace naturel sensible valorisé par le Conseil départemental des Deux-Sèvres et par la Communauté de Communes du Thouarsais

²⁵ Appellation d'origine contrôlée

Développer l'offre de loisirs en pleine nature et proposer un maillage cohérent pour les itinéraires touristiques

Le territoire a de nombreux potentiels pour développer l'offre de loisirs en pleine nature et proposer un maillage cohérent pour les itinéraires touristiques. Le développement du tourisme vert et itinérant doit prendre appui sur la qualité des paysages naturels et du patrimoine bâti et la présence d'itinéraires de randonnées nationales (GR 36 et Vélo Francette) et de boucles locales.

A une autre échelle, des complémentarités avec les territoires voisins seront recherchées pour poursuivre la connexion à des itinéraires départementaux voire nationaux comme la Loire à vélo par exemple. Il s'agira de favoriser le développement d'itinéraires pour tous les usagers : à pied, à vélo (VTT et cyclotourisme), en canoë-kayak et à cheval.

La maîtrise foncière des berges du Thouet est à **poursuivre pour aménager des sentiers de promenade reliés entre eux.**

La mise en réseau des différents sites touristiques permettra de rendre possible des séjours plus longs et variés dans le Thouarsais.

Accompagner la structuration d'une offre d'hébergement et de restauration diversifiée et de qualité

Le Thouarsais bénéficie d'une offre pour l'accueil des groupes (le Centre d'hébergement le Châtelier à Missé, la Maison familiale Le Terra à Bouillé-Saint-Paul et un gîte d'étape à Saint-Généroux) et de cinq hôtels (dont un 3 étoiles, quatre situés dans la polarité majeure et un à Massais). La qualité de l'offre hôtelière (via leur rénovation...) est un enjeu pour asseoir l'attractivité touristique du territoire. L'opportunité des retombées de Center Parc, du Futuroscope ou du Puy-du-Fou... est à saisir et en priorité là où l'animation touristique se concentre.

Il s'agira de **diversifier les offres pour répondre aux différents types de clientèles touristiques**, notamment aux opérateurs qui demandent des hébergements de grande capacité, ou vers les familles avec le développement des chambres d'hôtes et de locations meublées.

La diversité des paysages et du patrimoine représente autant d'opportunités pour imaginer des projets. Seront encouragés des hébergements insolites comme celui des écuries du Châtelier à Missé (tipis)...

Les dix aires de camping et de camping-car constituent un type d'hébergement relativement bien fréquenté, notamment ceux qui se localisent auprès de points de baignade accessibles. Il s'agit là très souvent d'une clientèle familiale et adepte de tourisme-nature pour des courts ou moyens séjours. L'offre de plein air doit être confortée et ouverte à l'accueil de travailleurs saisonniers.

L'aménagement de nouveaux sites touristiques se fera en cohérence avec le Schéma directeur du tourisme et les Plans d'actions des vallées (l'Argenton ou le Thouet par exemple)...



Sources : CC du Thouarsais et aura, Réserve naturelle nationale du Toarcien et Château d'Oiron.

Axe 5 : Améliorer l'accès et l'ouverture du territoire

Maintenir la desserte du territoire

Le Thouarsais n'est pas desservi par de grandes infrastructures nationales, autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires. Néanmoins, il est traversé par un axe routier structurant à l'échelle interdépartementale (RD 938) et dispose d'une gare ferroviaire à Thouars avec des liaisons vers la côte Atlantique et Saumur.

Pour permettre aux habitants d'accéder aux services et équipements rares, le territoire doit **bénéficier d'une meilleure desserte vers les grands pôles urbains et économiques d'Angers, de Poitiers, de Tours jusqu'aux métropoles bordelaise et nantaise.**

Le réseau ferroviaire sur le Thouarsais accueille une activité fret soutenue pour le transport de granulats et de céréales et un trafic voyageurs faible (Cf. Partie 1, Axe 4).

Il s'agira de **conforter et de maintenir ces usages fret et voyageurs par la modernisation et l'entretien de l'infrastructure vers Montreuil-Bellay/Saumur et vers Saint-Varent/Niort.**

Conforter et sécuriser le réseau routier

L'aménagement de la Sévrienne (RD 938) contribue à **une meilleure desserte routière Nord-sud vers l'extérieur, notamment reliant le Thouarsais aux territoires voisins.** Le contournement nord prévu de l'agglomération thouarsaise devra être considéré dans les choix de développement urbain.

L'accès vers le Centre Hospitalier Nord-Deux-Sèvres doit être facilité pour tous les habitants du Thouarsais (Cf. Partie 1, Axe 3).



Source : Charier TP, déviation de la RD 938 à Brion-Près-Thouet.

Garantir une couverture numérique complète en très haut débit fixe et mobile

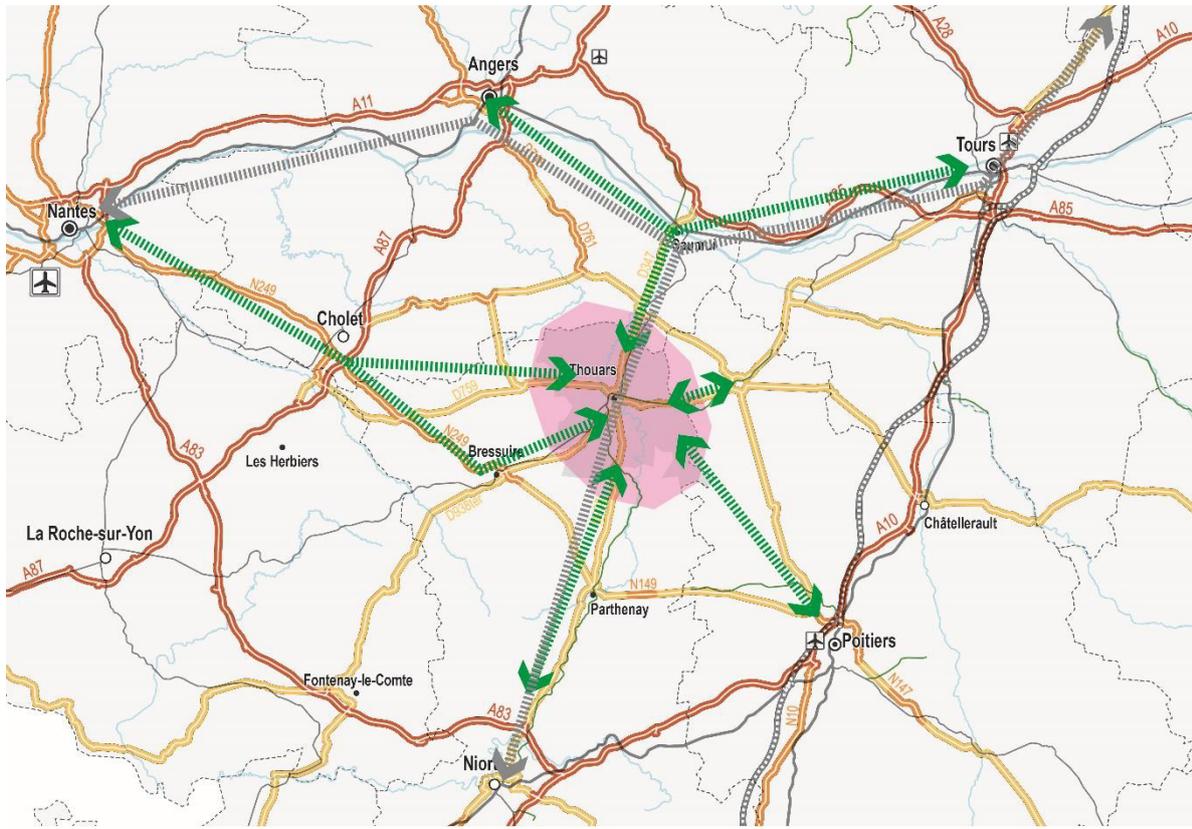
Pour éviter la fracture numérique du Thouarsais, la Communauté de Communes du Thouarsais, en partenariat avec le Syndicat mixte Deux-Sèvres numérique, s'est engagée à déployer une offre numérique de meilleure qualité, comme le prévoit le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres (SDTAN 79).

Dans le cadre du plan « France très haut débit », le Thouarsais s'engage à **faciliter le déploiement de la technologie mobile 4G sur ses communes, tout en conciliant une implantation respectueuse de l'environnement, du paysage, du patrimoine et de la population.**

Condition indispensable au développement économique de demain, la Communauté de Communes du Thouarsais affirme sa volonté de mettre à disposition avant 2025, **le très haut débit pour les équipements structurants et dans les zones d'activités économiques actuelles et futures. Elle souhaite aussi que tous les habitants du territoire bénéficient avant 2035 d'un accès très haut débit.**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019

L'accessibilité du territoire



Améliorer l'accès et l'ouverture du territoire

Conforter, maintenir et développer le réseau ferré



Conforter et sécuriser le réseau routier (notamment Sévrienne)



Garantir une couverture numérique en très haut débit fixe et mobile

Réseau routier

- axe autoroutier
- axe de voies rapides (2x2 voies)
- autres voies importantes

Aéroport

- niveau de trafic très élevé
- niveau de trafic moyen
- niveau de trafic faible

Réseau ferré

- ligne à grande vitesse (LGV)
- ligne classique accueillant des TGV
- autre ligne mixte
- ligne fret uniquement

Commune centre des aires urbaines

- > à 400 000 habitants
- de 200 à 400 000 habitants
- de 100 à 200 000 habitants
- de 50 à 100 000 habitants
- de 15 à 50 000 habitants

limites départementales

- limites départementales
- CC du Thouarsais

0 10 20 km

aura - Juillet 2018
Sources : DSM, INSEE, SCNF rail

PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE EN PÉRÉNISANT SES RICHESSES

Les qualités environnementales du Thouarsais sont reconnues en termes de cadre de vie et de bien-être pour ses habitants, notamment ses espaces naturels liés à l'eau et au bocage. Il existe cependant des points de vigilance : ressource en eau (qualité et quantité), risques naturels, risques ou nuisances liés au réseau routier, dégradation des paysages, difficultés d'accès à la nature et plus spécifiquement aux rivières.

Axe 1 : Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

Le Thouarsais comporte des espaces de biodiversité rares ou emblématiques qu'il est important de protéger pour les générations futures. Ce sont notamment ses vallées, ses zones humides, ses bois, son bocage, sa plaine ouverte et ses pelouses sèches. Certains d'entre eux jouent un rôle fondamental en termes de réservoir et de corridor écologiques à l'échelle régionale voire nationale...

Limitier la consommation et l'imperméabilisation des espaces agro-sylvo-naturels

L'urbanisation mais aussi l'agriculture intensive, mettent à mal ces espaces où la biodiversité s'exprime sous différentes formes : des éléments de paysage, des espèces, un patrimoine génétique.

La préservation de la biodiversité et ses capacités d'adaptation au changement climatique en cours passe par une limitation des extensions urbaines qu'elles soient pour l'habitat, les activités ou les infrastructures. **Consommer moins d'espaces agro-sylvo-naturels constitue un des enjeux majeurs des collectivités au regard de l'urbanisation passée.**

Le projet vise **une réduction de la consommation d'espace à environ 50 % : cela correspond à une consommation moyenne limitée à 19 ha par an, tous types d'espaces confondus (résidentiel, activités économiques, infrastructures et équipements) à l'horizon 2040.**

Afin de limiter les atteintes à l'écosystème mais aussi pour protéger les exploitations agricoles, l'objectif est de **réutiliser les espaces disponibles (dents creuses, division parcellaire, ...) ou en friches, de remettre des logements vacants sur le marché, de construire plus densément dans les zones urbanisées et de limiter les extensions urbaines.** Ces dernières éviteront le fractionnement et l'isolement des espaces agro-naturels, pour ne pas nuire aux déplacements et aux cycles de vie des espèces du territoire.

Identifier, préserver et remettre en bon état le réseau écologique du territoire

Le Thouarsais abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines bénéficient d'un statut de protection en raison de leur rareté ou des pressions qu'elles subissent (Outarde Canepetière, Gagée de Bohême...)²⁶.



Source : Biotope, Busard cendré et Outarde canepetière.

Cette diversité des milieux, des espèces et des gènes que l'on nomme biodiversité est soumise à des menaces ou aléas (changement climatique, pression de l'homme, évolutions de la nature et des espaces...) et ne se limite pas au seul territoire du Thouarsais.



Source : Biotope, affleurements et pelouses de l'Argenton à Massais.

En cohérence avec le Schéma régional de cohérence écologique²⁷, la **construction d'une Trame verte et bleue constitue un élément fort et structurant du projet et de l'organisation territoriale**. Il ne s'agira pas seulement **d'assurer la protection et la préservation, mais de relier entre eux des milieux de nature remarquable ou plus « ordinaire »**.

Schéma de principe de la Trame verte et bleue

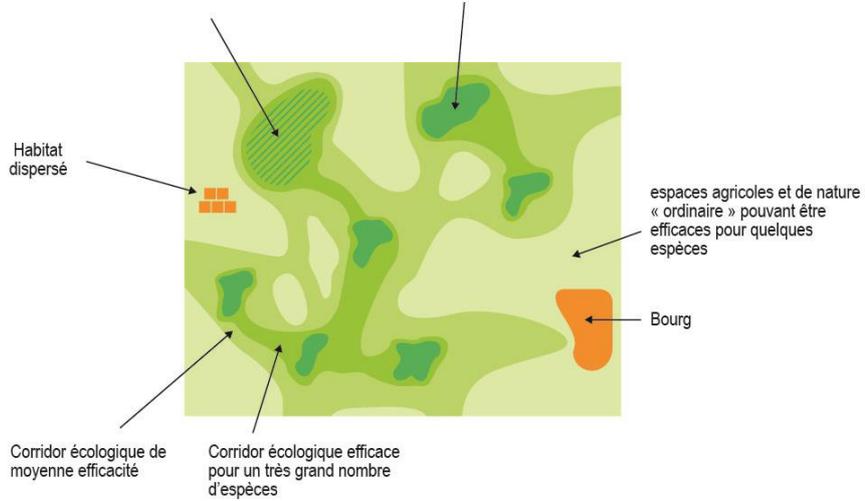
26 Pour en savoir plus, Cf. Partie 2 de l'Etat initial de l'environnement

27 SRCE de l'ex-région Poitou-Charentes. Le Thouarsais est appartient à la région Nouvelle Aquitaine, qui élabore un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADETT). Ce dernier intégrera notamment le SRCE.

Réservoir de biodiversité (espaces préservés où les espèces peuvent se reproduire, s'alimenter, stationner ou à partir desquels elles se dispersent)

Réservoir de biodiversité/coeur de biodiversité (milieux de grand intérêt où les espèces peuvent accomplir tout leur cycle de vie)

Réservoirs + Corridors
= continuités écologiques
= Trame Verte et Bleue



Préserver et restaurer les zones humides et les milieux aquatiques (faune et flore)

Les zones humides constituent un milieu essentiel sur le plan écologique et déterminant pour le bon fonctionnement des zones naturelles. Elles rendent également d'autres services environnementaux : zones d'expansion des crues, filtration des polluants...

En l'état des connaissances actuelles, les zones humides se concentrent autour de la vallée du Thouet et de ses affluents. Le Thouarsais possède de nombreux cours d'eau et mares. Souvent créées par l'homme, ces points d'eau jouent un rôle pour l'activité d'élevage mais aussi pour la flore et la faune.

Le seul marais intérieur de l'étang de Juigny (à Mauzé-Thouarsais) et les marais de la Dive du nord en bordure du Thouarsais relèvent de zones humides remarquables et peuvent donc constituer des réserves de biodiversité ou des espaces de continuité écologique.

L'objectif est de **protéger et d'entretenir les zones humides, de les restaurer si nécessaire, pour ne pas entraîner la disparition d'espaces ou d'espèces remarquables, en cohérence avec le SDAGE²⁸ et les SAGEs²⁹.**

Préserver, entretenir et restaurer les haies

Les systèmes bocagers et leurs haies, situés à l'ouest du Thouarsais sur les contreforts de la Gâtine, constituent aussi un autre milieu de refuge. Avec la modification des pratiques agricoles et les remembrements ou restructurations foncières, plusieurs milliers de kilomètres de haies et d'arbres isolés ont disparu au profit de plaines dédiées aux grandes cultures... Face à ce mouvement, les pouvoirs publics locaux ont pris conscience de l'enjeu, et plusieurs actions de replantation de haies sont en cours. Il s'agit donc de **présERVER, d'entretenir et si nécessaire de restaurer les haies encore présentes dans le Thouarsais, voire d'encourager de nouvelles plantations.**

Ces actions destinées à conserver les haies pourront consolider la filière « bois - énergie » (cf. partie 2 axe 3).



Source : Biotope, Haies buissonnantes vers Le Cloudis et Pierrefitte.

Renforcer la biodiversité dans les espaces urbanisés

Le maintien de la biodiversité dans les espaces urbanisés est central. La mise en valeur de la Vallée du Thouet, espace exceptionnel de nature au sein même de la ville de Thouars, est une opportunité pour développer à la fois de la biodiversité et des aménités (activités de loisirs).

Certains corridors de la trame verte et bleue traversent les espaces urbanisés du Thouarsais. Il s'agira, tout en les préservant, de **valoriser ces corridors de biodiversité dans les bourgs**. Ils contribuent aussi à améliorer l'image du bourg, la qualité de vie et le bien-être des habitants.

²⁸ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Loire-Bretagne) : Pour en savoir plus cf. Partie 3 de l'Etat initial de l'environnement

²⁹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (2 sur le territoire) : Thouet et Layon-Aubance ; pour en savoir plus cf. partie 3 de l'Etat initial de l'environnement

Axe 2 : Faire vivre les richesses paysagères et patrimoniales du Thouarsais

Entre Bassin parisien et Massif armoricain, le Thouarsais présente une grande diversité géologique, qui explique la variété des paysages. Selon l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes, on dénombre cinq entités : l'agglomération thouarsaise, les vallées du Thouet et de ses affluents, les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars, le vignoble saumurois et les bocages des contreforts de la Gâtine³⁰.

Préserver les richesses du territoire et permettre leurs évolutions

Les projets préserveront les entités paysagères du territoire et les mettront en valeur : le bocage des contreforts de la Gâtine composé de prairies et de haies, les vallées de l'Argenton, de la Dive, du Thouet et du Thouaret, le vignoble saumurois du nord Deux-Sèvres...

La valorisation de cette richesse doit intégrer les enjeux associés au bon fonctionnement écologique (Trame verte et bleue), et permettre de découvrir le paysage méconnu des vallées, des coteaux et des buttes témoins.

Les projets doivent également **préserver le patrimoine bâti ordinaire³¹ tout en permettant son évolution.**

Les richesses du Thouarsais doivent être rendues visibles depuis les axes routiers et être au cœur de tous projets de développement, notamment ceux concernant le développement des énergies renouvelables.

Ces richesses reposent aussi sur son positionnement géologique et deux sites en classement en Réserve naturelle nationale, (les dépôts du Toarcien constituent le stratotype historique ayant permis d'identifier l'étage toarcien dans la stratigraphie internationale³²). Cette identité thouarsaise pourrait être renforcée par la labellisation du territoire en Géoparc³³ (UNESCO³⁴).

Encourager l'accès à la nature et notamment aux rivières, aux vallées et leurs coteaux dans le respect des milieux et des usages

Les nombreuses richesses paysagères offrent aussi aux habitants la possibilité de découvrir la nature et la biodiversité. Celles-ci ne sont pas toujours accessibles³⁵ comme la Vallée du Thouet, ou peu compatibles pour le développement d'activités de plein air. L'objectif est **d'encourager cet accès et de le développer là où c'est possible, dans le respect de la fragilité des milieux et des usages** (pêche...).

³⁰ Pour en savoir plus : Partie 1 dans le diagnostic urbain et territorial

³¹ Dans le Thouarsais, on recense du patrimoine mégalithique, agricole et rural, religieux, lié à l'eau, industriel et même troglodytique à Tourtenay.

³² Pour en savoir plus : cf. partie 1 de l'état initial de l'environnement

³³ C'est un espace territorial présentant un héritage géologique d'importance internationale. Cet héritage permet aux populations de prendre conscience et de trouver les clés pour répondre au contexte géodynamique de la planète sur laquelle nous vivons tous. Un grand nombre de géoparcs aident à prendre conscience des risques géologiques encourus tels que les risques volcaniques, séismes et tsunamis et dans ce cadre élaborent des stratégies d'atténuation de ces risques au sein des communautés locales. Ces Géoparcs conservent les dossiers relatifs aux changements climatiques survenus ces dernières années. Ils sont de véritables éducateurs pour les changements qui surviennent actuellement et permettent d'adopter de bonnes pratiques environnementales en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et du « tourisme vert ». Ils informent sur le besoin et l'utilisation durable des ressources naturelles exploitées et extraites tout en faisant la promotion du respect de l'environnement et de l'intégrité du paysage. Les Géoparcs n'ont pas de statut juridique propre conférant aux législations locales, régionales ou nationales de chaque pays sur lequel est situé un Géoparc, le droit de protéger ces sites (définition de l'UNESCO).

³⁴ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en français).

³⁵ Propriétés privées ou pas d'aménagement...

Améliorer la qualité des entrées de la polarité majeure, le traitement des bourgs et des espaces publics

L'image des entrées de ville, notamment liée à l'obsolescence de certaines zones d'activités, est peu valorisante du territoire. Le contraste peut-être saisissant entre les espaces périphériques peu qualifiés, les centres anciens à valeur patrimoniale et les paysages agro-naturels de qualité. Le devenir des espaces en franges de ville doit être encadré pour redonner une nouvelle attractivité au territoire.

La faible qualité des opérations urbaines depuis une vingtaine d'années fragilise l'identité et l'image du territoire. Intégrer les caractéristiques patrimoniales et architecturales du Thouarsais devrait permettre d'y remédier.

Dans le même sens, il s'agira **d'améliorer la qualité paysagère et patrimoniale des centres bourgs et de leurs espaces publics, tout en respectant la singularité des lieux.**

Plusieurs friches urbaines, industrielles et agricoles sont présentes à Bouillé-Loretz, Saint-Varent, Thouars...L'objectif est de **traiter ces friches, en tant que potentiel foncier supplémentaire, pour réinvestir les lieux éventuellement vers d'autres usages**, en collaboration avec l'EPF³⁶.

Axe 3 : Protéger et valoriser les ressources du territoire

Le Thouarsais dispose d'un certain nombre de ressources exploitables mais épuisables (matériaux de viabilité des infrastructures routières, eau...). Il s'agit d'en assurer la durabilité et d'en garantir la qualité, indispensables au bon fonctionnement de nombreuses activités humaines et essentielles à la biodiversité.

Protéger et améliorer les eaux souterraines et de surface

Plusieurs périmètres de captage d'alimentation en eau potable et de cours d'eau issus des bassins versants du Thouet et du Layon-Aubance existent. Cette ressource en eau reste très convoitée par les activités humaines, notamment par l'agriculture.

Les orientations définies par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux du Thouet et du Layon-Aubance en vigueur seront respectées. Ces zones de captage pour l'eau potable seront strictement protégées en accord avec les réglementations en vigueur.

La qualité de l'eau dans le Thouarsais demeure globalement médiocre en raison de la présence trop importante de nitrates. Certains captages sont même menacés de fermeture... Il s'agira de **protéger et d'améliorer cette qualité des eaux** (maîtrise des prélèvements et des rejets dans le réseau hydrographique, préservation des milieux pour assurer une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines...) et **d'assurer l'approvisionnement du territoire en eau potable**, tout en **sensibilisant le public et les acteurs sur les enjeux de l'eau.**

Le réseau d'assainissement collectif couvre globalement 77% des habitations du Thouarsais. Les études et le Schéma directeur d'assainissement en vigueur précisent que la capacité épuratoire est supérieure au regard de l'urbanisation actuelle et future.

Le développement urbain sera mis en adéquation avec les capacités épuratoires du territoire, en mixant l'assainissement individuel et collectif. Il s'agira de connaître précisément l'état du réseau pluvial et d'assainissement pour développer les outils de maîtrise des eaux pluviales, de surveiller les réseaux d'assainissement et enfin de favoriser au maximum l'infiltration des eaux pluviales sur place, lorsque la qualité et la capacité de fuite du sol le permet.

³⁶ Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine

Valoriser les carrières en tant que ressource

La qualité des ressources en matériaux nécessaires aux infrastructures se traduit par la présence de trois carrières principalement situées au sud-ouest, reliées au réseau ferré. Elles participent par ailleurs à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet veillera à anticiper les besoins fonciers des futurs projets ou extensions de sites d'exploitation, dans le respect de l'environnement, de la limitation de la consommation foncière et du Schéma départemental des carrières des Deux-Sèvres en vigueur. Les carrières, après exploitation, peuvent devenir des lieux de biodiversité et la remise en état n'est pas donc systématiquement recherchée.



Source : Biotope, carrière du Ligron à Sainte-Radegonde avec la présence du Faucon pèlerin nicheur.

Améliorer la valorisation des déchets pour ménager les ressources

La Communauté de Communes du Thouarsais s'implique fortement depuis près de 10 ans dans la réduction et la valorisation des déchets en partenariat notamment avec le SMITED. La collectivité s'est engagée à réduire de 50% les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025 et à valoriser ses déchets non dangereux à hauteur de 55%³⁷.

Le projet vise à **optimiser le tri et à la revalorisation des déchets**. Les collectivités réfléchissent avec les territoires voisins au développement de plateformes de stockage et de recyclage de déchets inertes.

Axe 4 : Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

Le Thouarsais est concerné par un certain nombre d'aléas, de pollutions, de risques et de nuisances qui doivent être pris en compte. La préservation des populations face à l'exposition aux nuisances liées au réseau routier (bruit, air, transport de matières dangereuses, accidents de la route...), aux risques naturels et technologiques est un enjeu de santé publique, tout comme la pollution lumineuse.

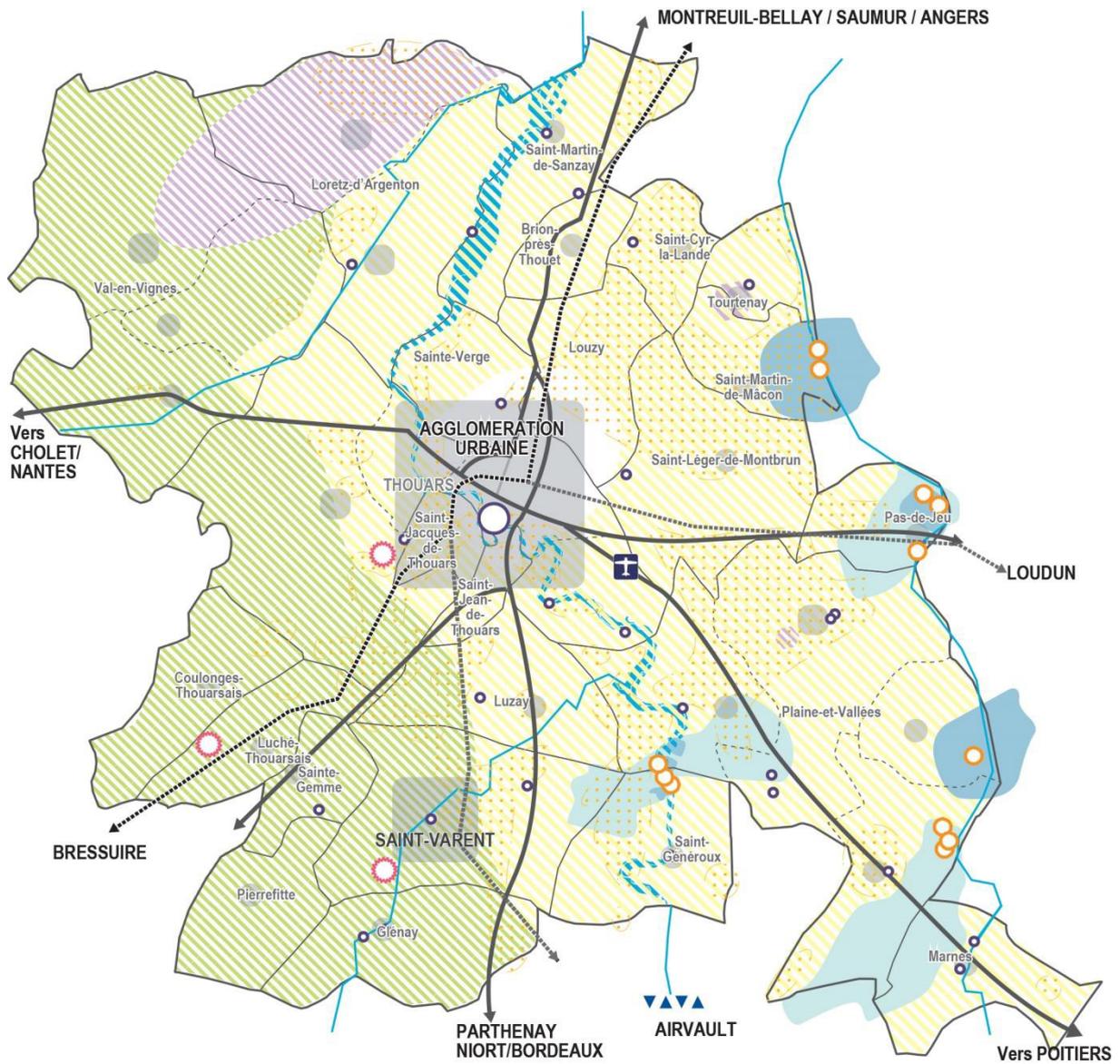
Les documents d'urbanisme déterminent les règles pour mieux prendre en compte l'ensemble des risques en amont de tout projet de développement. Elles cibleront également les opérations prioritaires de revitalisation ou d'aménagement de centres-bourgs.

Au-delà du respect des règles en vigueur (PPRI...), et de la prise en compte de la présence de cavités souterraines, risques sismiques, radon etc..., il s'agit d'informer les populations de ces risques.

Enfin, pour limiter la consommation des terres agricoles et naturelles, la gestion des sols pollués doit être anticipée pour permettre que les projets de requalification ou reconversion de friches ou d'opérations de renouvellement puissent être réalisés dans de bonnes conditions.

³⁷ Ce qu'a défini la Loi de transition énergétique pour la croissance verte comme objectifs

Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses



Faire vivre les richesses paysagères et patrimoniales du Thouarsais

- Elément patrimonial remarquable
 - Plaines céréalières ouvertes
 - Elevage bovin, caprin et ovin dans les complexes bocagers
 - Activité viticole (AOC...)
 - Encourager l'accès à la nature et notamment aux rivières, aux vallées et leurs coteaux dans le respect des milieux et des usages
 - Améliorer la qualité des entrées de la polarité majeure, des bourgs et des espaces publics
- Préserver les paysages et ses éléments constitutifs
Protéger les espaces agricoles

Protéger et valoriser les ressources du territoire

- Captage d'alimentation en eau potable
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
 - Valoriser les carrières en tant que ressource
- Protéger et améliorer les eaux souterraines

Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

- Prendre en compte le risque retrait gonflement des sols argileux
- Risque de rupture du barrage du Cèbron
- Ligne voyageur/fret, voie unique (électrifiée uniquement au nord de Thouars)
- Réseau routier principal
- Aéroport
- Plan de prévention de risques et d'inondations du Thouet
- Préserver la population face aux nuisances liées aux infrastructures de transport (bruit, air, transport de matières dangereuses...)

Réseau hydrographique Limite CC du Thouarsais

0 2km

© aura Août 2019

Document élaboré par l'agence d'urbanisme de la région angevine, dans le cadre de son programme partenarial de travail et d'une convention de partenariat pour la Communauté de Communes du Thouarsais.

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20190910-V1-190910-AT02I-
AU
Date de télétransmission : 12/09/2019
Date de réception préfecture : 12/09/2019